

**Service Affaires juridiques,  
administratives et foncières**

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNISATION EN REGLEMENT D'UN  
SINISTRE - INCENDIE PARKING RENE CASSIN 18 AOUT 2018**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020-96 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs conférée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Considérant** qu'en date du 18 août 2018, l'incendie d'un véhicule stationné au rez-de-chaussée du parking René Cassin a endommagé une grande partie du bâtiment,

**Considérant** que le cabinet d'expertise a validé le montant total des dégâts occasionnés à la somme de 125 787.89 € TTC, pour lequel l'assureur de la commune La SMACL a déjà procédé à un règlement de 116 526,00 €,

**Considérant** que l'assureur de la commune d'Annonay, SMACL Assurances, propose le versement d'un montant de 9 261.65 € en règlement complémentaire et définitif de ce sinistre, comprenant la franchise de 2 000 € récupérée à l'issue du recours, ce qu'il y a lieu d'accepter.

**DECIDE**

**Article 1** : L'indemnisation de 9 261.65 € en règlement définitif du sinistre du 18 août 2018 est acceptée.

**Article 2** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à SMACL Assurances, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT Cedex 9.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4** : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :